



FSU 31

SNUipp 05-61-43-60-62
snu31@snuipp.fr

Réunion d'Information Syndicale



**Partir...
Hors de France !**

RIS Partir... Hors de France !

Tu souhaites partir enseigner à l'étranger ?
Tu te poses des questions sur les modalités
et les possibilités pour partir ?

Cette RIS est faite pour toi !

Cette journée sera l'occasion de rencontrer
les élu·es du SNUipp-FSU et un·e
responsable du secteur Hors de France à
propos de tout ce qui concerne
l'enseignement Hors de France : où aller,
comment faire...



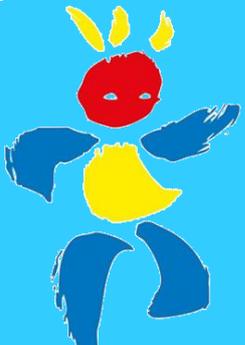
Contact secteur Hors de France

☎ +33 1 40 79 50 70

✉ hdf@snuipp.fr

🌐 hdf.snuipp.fr

Inscris-toi dès maintenant !



Mercredi 8 juin à 9h

Au local de la FSU à Toulouse

52 rue Jacques Babinet – métro Université Mirail

S'inscrire sur notre site et prévenir l'IEN 48h avant



FSU 31

SNUipp 05-61-43-60-62
snu31@snuipp.fr

Réunion d'Information Syndicale



**Partir...
Hors de France !**

Réunion d'Information Syndicale : un droit à utiliser !

Tous·tes les collègues, PE, AESH, Psy-EN, qui le souhaitent, syndiqué·es au SNUipp-FSU... ou pas, titulaires, stagiaires ou étudiant·es peuvent participer à une Réunion d'Information Syndicale. Chaque agent·e du premier degré a le droit de participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire (soit 9 heures en tout). Elles peuvent se déduire des animations pédagogiques, et depuis septembre 2014, une peut se tenir sur le temps de présence devant élèves.

Participer à une Réunion d'Information Syndicale, c'est :

- avoir le temps de se former, comprendre, échanger ...
- avoir les bonnes réponses à ses questions,
- réfléchir tou·tes ensemble,
- un moment convivial.

Enfin, c'est un droit : utilisons-le !

1

Pour déduire les RIS des 108 heures, informer son IEN au moins 48 h avant le début de la réunion (soit le 6 juin à 9h dernier délai).

Modèles de lettre

RIS HORS-TEMPS SCOLAIRE

Madame, Monsieur l'Inspecteur·trice,

Conformément au décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, je vous informe de ma participation à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU 31 le 8 juin de 9 heures à 12 heures.

En conséquence, je participerai pas à l'animation pédagogique du (date) de à (horaires).

OU

En conséquence, je vous indiquerai plus tard (une fois les convocations aux animations pédagogiques parues) l'animation à laquelle je ne participerai pas.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Inspecteur·trice, mes sincères salutations.

A _____, le _____ Signature

RIS SUR TEMPS DE CLASSE

Madame, Monsieur l'Inspecteur·trice,

Conformément à l'arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités de mise en place des réunions d'information syndicale (en application de l'article 5 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique), je vous informe de ma participation à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU 31 le 8 juin de 9 heures à 12 heures à Toulouse.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Inspecteur·trice, mes sincères salutations.

A _____, le _____ Signature

On s'inscrit en ligne sur notre site

<https://31.snuipp.fr/spip.php?article9506>

ou simplement en

flashant le QR-code !



2